

Le livre répond bien aux objectifs initiaux ambitieux. Certes, tout n'est pas traité de façon égale, certains passages s'éloignent un peu du sujet, quelques répétitions ou contradictions surviennent ici ou là, notamment dans les chiffres, la singularité de chaque poche pourrait encore être approfondie mais cela ne remet pas en cause les grandes qualités du volume. Il s'agit bien de l'étude la plus complète, la plus variée dans ses approches et la plus scientifique sur les poches de l'Atlantique en 1944-1945. Pour toutes celles et tous ceux qui ont oublié que la Seconde Guerre mondiale ne s'arrête pas en France avec la libération de Paris et de l'essentiel du pays en août 1944, ce livre est indispensable. Les populations bretonnes de Lorient et Saint-Nazaire, comme celles de La Rochelle, Royan et du nord Médoc, y liront une belle étude, elles qui savent dans leur chair, dans leurs paysages et dans leur mémoire que c'est là que la France a connu la guerre pour la dernière fois sur le sol métropolitain.

Bernard LACHAISE

professeur émérite d'histoire contemporaine. Université Bordeaux Montaigne

Pascale TUMOINE, Denis CHAMBET, Roger BLOT (dir.), *Églises d'Ille-et-Vilaine, vingt années de restauration (2000-2019)*, Rennes, Département d'Ille-et-Vilaine, 2020, 232 p.

Depuis 1830, l'État se soucie de la protection des monuments, en créant à cette date le poste d'inspecteur général des monuments historiques qu'illustrent Ludovic Vitet (1830-1834) et surtout Prosper Mérimée (jusqu'en 1853). Ils effectuent les premiers classements au titre des monuments historiques, s'attachent aux édifices majeurs et emblématiques du roman national. Les objets ne sont pas encore concernés par ces protections. Puis, la loi de séparation des Églises et de l'État confiait la gestion des biens, meubles et immeubles, aux communes ou, pour les cathédrales, à l'État.

Depuis plus d'une dizaine d'années, nous célébrons le centenaire des lois qui protègent et régissent le patrimoine français. Un service des antiquités et objets d'art est ainsi créé dans chaque département par décret du 11 avril 1908. La loi du 31 décembre 1913 vient encadrer le travail des conservateurs nouvellement institués ; elle porte les principes d'inaliénabilité et de contrôle scientifique des restaurations. Les exportations des œuvres classées sont interdites, et s'institue dès lors l'idée d'un patrimoine national à préserver et à transmettre. Dans le cadre du centenaire de ces lois, plusieurs ouvrages ont été publiés. Au niveau national, *Icônes et Idoles* chez Actes Sud en 2008⁶⁰ ou *1913-2013. Un siècle de monuments historiques* publié par le ministère de la Culture⁶¹ ; au niveau régional, *100 ans d'objets monuments historiques*

60. PALOUZIE, Hélène (dir.), *Icônes et idoles, regards sur l'objet monument historique* , Arles, Actes Sud, 2008.

61. *1913-2013. Un siècle de monuments historiques* , Paris, Éditions du Patrimoine, Centre des Monuments nationaux, Paris, 2013.

en Bretagne, publié par la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Bretagne en 2013⁶² et le catalogue de l'exposition « Contemplations » de 2017⁶³.

L'ouvrage *Églises d'Ille-et-Vilaine* s'inscrit dans cette filiation d'études présentant à la fois des œuvres de grande qualité, mais aussi, ce qui est moins fréquent, l'administration qui les gère et s'en soucie, ainsi que les meilleures façons de les restaurer, présenter et protéger. Pascale Tumoine est chargée de mission patrimoine aux Archives départementales, Denis Chambet assure la même mission et est également conservateur des antiquités et objets d'arts au nom de l'État. Le père Roger Blot est associé à leur direction d'ouvrage, assurant pour l'affectataire le rôle de délégué diocésain à l'art sacré. De nombreux autres spécialistes du patrimoine interviennent dans l'ouvrage (conservateurs de la DRAC, restaurateurs, architectes, service de l'inventaire, etc.).

La première partie est sans doute la plus classique dans la forme : elle présente le sujet traité, le patrimoine religieux du département par grandes périodes chronologiques. Roger Blot, excellent connaisseur de ces questions, débute son évocation par l'église Notre-Dame d'Arbrissel (début du XII^e siècle) jusqu'à la dernière église édifiée, l'Anastasis à Saint-Jacques-de-la-Lande⁶⁴, consacrée en 2018. Dans ce parcours architectural, des parties sont consacrées à d'autres thématiques, vitraux, décors peints, retables et objets plus modestes. Cette synthèse introductive richement illustrée pose en filigrane les questions de l'entretien et de l'étude de ce riche patrimoine.

Les trois chapitres qui composent la deuxième partie interrogent la politique patrimoniale du département, ses acteurs, ses enjeux. Elle est ainsi consacrée à l'évolution de la politique patrimoniale en faveur des églises depuis vingt ans. Un « schéma départemental du patrimoine » lancé par Martial Gabillard (1939-2020), conseiller général chargé du patrimoine et passionné par le sujet, est ainsi mis en place entre 2006 et 2010, permettant des interventions rapides sur l'abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt et la collégiale de Champeaux, la valorisation des édifices des architectes Arthur Regnault et Henri Mellet, ou la mise en valeur des grands retables, particulièrement les retables de type lavallois. Le Département accompagne les travaux d'un budget supérieur aux financements imposés par la loi. En 2010, le Département crée un fonds de solidarité territoriale afin d'épauler les communes les plus faibles. Un dispositif d'ingénierie publique est mis en place depuis 2013 : il édite des guides pratiques et offre aides et conseils aux communes qui en font la demande. Dans ce vaste chantier, le rôle de la conservation des antiquités et objets d'art est également décrit. Au nom du département, le conservateur rassemble une documentation sur le patrimoine protégé, élabore des

62. *100 ans d'objets monuments historiques en Bretagne*, Rennes, DRAC Bretagne, 2013. L'ouvrage est téléchargeable sur le site de la DRAC : <https://www.culture.gouv.fr/content/download/76774/583815> (consulté le 25 janvier 2021).

63. KAZEROUNI, Guillaume (dir.), *Contemplations : tableaux des églises de Bretagne, 26 chefs d'œuvre du XVI^e au XVIII^e siècle classés monuments historiques*, Gand, Éd. Snoeck, 2017.

64. La légende de la page 57, qui situe cette église à Chartres-de-Bretagne, est erronée.

programmes d'intervention de conservation-restauration, valorise le patrimoine. Pour l'État, il effectue des recherches et propose des objets à l'inscription et au classement (201 objets sont protégés au titre des monuments historiques entre 2007 et 2018) et contrôle l'exécution des travaux sur les objets protégés.

La troisième partie, « Vingt années de chantiers de restauration », illustre ce dispositif. Pour éviter l'aspect dictionnaire, une approche thématique est privilégiée ; elle débute par l'architecture et la restauration d'édifices classés monuments historiques remarquables. On y retrouve les cas de Saint-Sulpice-la-Forêt et Champeaux aux côtés d'autres exemples comme l'église abbatiale de Paimpont, l'église de Langon ou les verrières des Iffs. Christine Jablonski, conservatrice des monuments historiques, conclut en insistant sur les aspects techniques et scientifiques de ces opérations et sur le contrôle exercé par les agents de l'État pour les monuments classés. Mais tout n'est pas classé... *Quid* du patrimoine plus modeste ? C'est l'objet du chapitre suivant. À commencer par le nerf de la guerre : la présentation des possibilités de financement lorsque l'État n'intervient pas par Jean-Pierre Ghuysen, délégué régional de la Fondation du patrimoine. Depuis l'an 2000, 23 000 donateurs pour la région ont ainsi participé à des opérations de mécénat pour un résultat de 6,5 millions d'euros. 406 souscriptions ouvertes en Bretagne concernent le patrimoine religieux. L'église non protégée de Bazouges-la-Pérouse a pu profiter de ces ressources. Enfin, une dernière partie traite du mobilier des églises, à commencer par les chantiers des retables. Marie-Cécile Cusson, restauratrice, évoque les études préalables et leur intérêt pour le choix du type de restauration à entreprendre. Cécile Oulhen, conservatrice des monuments historiques, présente le travail d'étude et de restauration du retable flamand de la cathédrale de Rennes, travail largement repris dans un ouvrage récent⁶⁵. La suite est consacrée aux autres objets meubles qui se trouvent dans les églises et à la meilleure façon de les conserver et de les protéger. Ainsi le chapitre sur la commune de Hédé est-il intitulé « Étude, dérestauration et nouvelle restauration du tabernacle de l'église de Hédé, suite à des interventions inadéquates ». Comment à la fois mettre en valeur et protéger les objets *in situ* ? Divers exemples sont présentés de valorisation du « petit » patrimoine, souvent vulnérable : l'aménagement d'un espace de présentation d'une tapisserie du xv^e siècle à Livré-sur-Changeon présente bien les différentes problématiques de cette valorisation. Retrouvée clouée au fond d'une armoire à bannières en 1984, classée au titre des monuments historiques dans la foulée⁶⁶, la tapisserie est attribuée à un atelier bruxellois et représente l'épisode du Christ jardinier. Trois années d'études et de restauration, l'intervention de Frédérique Le Bec, architecte du patrimoine, pour créer un espace de présentation dans l'église, des recherches sur la sécurisation (vitrine blindée), l'exposition (éclairage étudié),

65. GUILLOT de SUDIRAUT, Sophie (dir.), *Le retable anversois de la cathédrale de Rennes : un chef d'œuvre révélé*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019.

66. www.pop.culture.gouv.fr/notice/palissy/PM35000298 consulté le 25 janvier 2021.

la signalétique, l'entretien... montrent la chaîne des interventions diverses pour la mise en valeur d'un patrimoine d'exception.

La dernière partie est consacrée à la valorisation de la politique patrimoniale, sous divers aspects. Élisabeth Loir-Mongazon, chef du service du patrimoine de la Région, brosse les mérites de l'inventaire et les différentes découvertes qui peuvent encore s'y faire. La politique de valorisation des orgues dans le département est présentée par l'organiste Louis-Marie Belliard, ainsi que divers aspects de communication. Enfin, l'archiviste Bruno Isbled présente dans les grandes lignes les sources archivistiques de ce patrimoine.

Cet ouvrage, publié par le département d'Ille-et-Vilaine et tiré à 1 700 exemplaires, ne se contente pas d'être un simple guide présentant les œuvres remarquables, ni même les œuvres remarquables récemment restaurées. Premier de son espèce pour un département breton⁶⁷, il sera, par ses aspects pratiques, techniques, administratifs, un véritable outil pour les élus et les responsables d'associations locales désireuses d'agir, mais ne sachant comment procéder. Loin d'être austère, cet ouvrage bénéficie d'une belle iconographie et d'une mise en page soignée qui vient flatter l'œil et rendre agréable la lecture et séduisante la découverte d'un univers complexe et souvent méconnu.

Yann CELTON

conservateur délégué des antiquités et objets d'art du Finistère

Daniel LE COUÉDIC, *Construire un pays*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique/Université de Bretagne occidentale, coll. « Lire/relire », 2020, 396 p.

Sous le titre *Construire un pays*, le Centre de recherche bretonne et celtique a rassemblé treize articles de Daniel Le Couédic. Un pays ? La Bretagne ; une construction ? La fabrique de ce pays au xx^e siècle, tant idéologique qu'esthétique, et dans la fusion de ces deux notions. Choisis par l'éditeur parmi les 211 *items* courant de 1978 à 2020 de l'importante bibliographie de l'auteur donnée en annexe, ces articles datés de 1988 à 2019 rendent compte des champs de recherche parcourus par l'universitaire au cours de sa carrière. Parmi ceux-ci, le mouvement breton de l'entre-deux-guerres tient une place privilégiée. L'analyse subtile de sa genèse, de ses ramifications et surtout une persévérance à resituer les débats bretons dans le contexte plus large des débats nationaux et internationaux sur les identités débouchent sur deux préoccupations récurrentes, l'esthétique de la maison, entre régionalisme et modernité, et l'aménagement du territoire.

67. Il est aussi le seul, hélas, à être doté d'un indicateur du patrimoine, *Églises et chapelles d'Ille-et-Vilaine*, publié par l'Inventaire, avec l'aide du Conseil général d'Ille-et-Vilaine en 1996.